Aux sources de la république laïque

jeudi 8 janvier 2026, par Denis COLLIN

L'école du peuple entre ordre et révolution.

Par Christophe Miqueu, éditions « Le bord de l'eau », septembre 2025.

Christophe Miqueu enseigne la philosophie à l'INSPE de Bordeaux et la laïcité est tout naturellement au cœur de ses réflexions. Il nous livre avec son dernier ouvrage les fruits d'une réflexion menée depuis longtemps maintenant. Sa réflexion sur la laïcité est insérée dans un travail plus général sur le républicanisme, travail dont sa thèse de doctorat,

Spinoza, Locke et l'idée de citoyenneté : Une génération républicaine à l'aube des Lumières (Classiques Garnier, 2012) fournit quelques solides fondements. Il a participé ou dirigé de nombreux ouvrages collectifs qui tournent autour des mêmes questions. Son petit « guide graphique », *Comprendre la laïcité* (Max Milo) jetait l'esquisse de l'ouvrage actuel. Christophe Miqueu est aussi un politique pratique. Maire (DVG) de Sauveterre en Guyenne, il a aussi été un compagnon de « La Sociale ».

Venons donc à son dernier livre. C'est un ouvrage savant, un ouvrage d'histoire, puisqu'il s'agit de revenir aux sources de la laïcité et singulièrement à ce « moment 1900 » qui trouve son acmé avec la loi de Séparation de 1905, qui sépare les églises et l'État (l'Église chez elle, l'État chez lui, comme le disait déjà Victor Hugo dans son fameux discours contre la loi Falloux). Mais un ouvrage de philosophie politique, puisqu'il s'agit de montrer comme la laïcité définit une figure particulière de la pensée républicaine, une figure spécifiquement française.

« Il s'agit de mener une enquête philosophique sur la complexité inhérente à la République laïque, expression conceptuelle utilisée de manière trop évidente dans le langage courant… »

« Resingulariser le républicanisme français », tel est l'objectif. En effet, l'auteur part de la « redécouverte » dans les dernières décennies de la pensée républicaine ou républicaniste, qu'il s'agit d'auteurs anglo-saxons, comme Quentin Skinner, J.A. Pocock ou Philip Pettit, ou encore français, comme J.-F. Spitz, ou encore l'auteur de ces lignes. CM précise :

« Il s'agit pour moi de prendre acte des apports essentiels de la redécouverte républicaine des dernières décennies, dans laquelle doit s'inscrire toute étude du républicanisme français… »

CM distingue le républicanisme en France des autres variétés de républicanisme par la place qu'y prend la question — la république est égalitaire — et dont la laïcité est une des expressions saillantes. Il montre aussi que les batailles qui vont se mener ensuite renvoient à deux tendances que l'on voit à l'œuvre dans la IIIe République, d'un côté l'ordre et de l'autre la révolution. On ne doit jamais oublier en effet que la première proclamation de la laïcité est faite par les Communards, pendant la brève expérience de cet « assaut du ciel » et la grande majorité des « républicains » qui contribuèrent à l'établissement de l'école laïque et de la séparation des Églises et de l'État avaient été hostiles à la Commune (Jules Ferry n'était pas le dernier à vilipender le « hideux drapeau rouge »).

Ce sont toutes ces interactions et ces conflits complexes que Christophe Miqueu essaie de démêler. La laïcité a commencé par l'école laïque avant d'être étendue à l'État et inscrite dans la constitution seulement en 1946 (« Article 1. — La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. »

La laïcité est le point de concentration de nombreux conflits. Le terme de laïcité est un néologisme qui apparaît dans les années 1870. Le *laos* grec est le peuple indifférencié, la multitude dirait-on, alors que le *demos* est le peuple recensé organisé et admis à l'exercice des droits politiques. Ainsi, la démocratie peut très bien s'accommoder de la domination d'une fraction du peuple sur ceux qui ne sont pas admis à l'exercice des droits politiques. CM soutient ainsi qu'une démocratie égalitaire serait mieux nommée comme *laocratie* ! Autour de la laïcité se noue ainsi le conflit entre une république inégalitaire et une république plébéienne.

La laïcité commence par l'école et les lois Jules Ferry instituant l'école gratuite, laïque et obligatoire. CM ne se contente pas de reprendre les discours bien connus comme ceux de Jules Ferry, il montre la place centrale qu'ont occupée des philosophes, comme Jules Barni (un kantien convaincu) et surtout Ferdinand Buisson. On peut en tirer des leçons pour aujourd'hui : les philosophes peuvent jouer un rôle politique important s'ils s'attaquent aux questions de l'époque.

CM montre que la laïcité est une forme de la liberté comme non-domination, qui est pour les philosophes républicanistes, la définition républicaine de la liberté. La laïcité rend effective la liberté de conscience : si aucune « spiritualité » n'est privilégiée par les institutions étatiques, ceux qui n'appartiennent pas à l'église majoritaire seront protégés contre les intrusions de cette majorité. On peut le voir dans les pays qui ignorent la laïcité : les citoyens y sont séparés par leur religion — ne serait-ce qu'en déclarant à quelle église ils veulent que soit versée une partie de leurs impôts. Aux États-Unis, on prête serment sur la Bible, mais quand le nouveau maire de New York, Zohran Mamdani prête serment, il ne fait sur le Coran. Sur quel livre les incroyants prêteront-ils serment ? La laïcité de l'école met en œuvre cette aspiration à l'égale liberté pour tous (sans laquelle il ne peut y avoir de liberté).

CM s'attache à montrer que la république révolutionnaire ou plébéienne trouve son expression la plus complète dans la laïcité seule à même de réaliser les idéaux de liberté, d'égalité et de fraternité. C'est donc la laïcité qui ouvre vers la république sociale, c'est-à-dire toute cette tradition de la « république jusqu'au bout » qui fait passer de l'énoncé formel des droits à la critique sociale. On trouvera un développement important sur l'œuvre de Jean Jaurès et notamment ses discours les plus importants, le discours de 1904, tenu dans son ancien collège à Castres et le discours de 1910 devant la Chambre des députés.

La laïcité n'est pas une : il y a une laïcité bourgeoise qui, finalement, préfère toujours l'ordre et recherche les compromis avec la réaction, et une laïcité d'émancipation, celle de Jaurès ou, plus tard, de Marceau Pivert, autrement dit la laïcité des républicains opportunistes (dont Ferry est le grand exemple) et la laïcité des partisans de « la sociale ». CM souligne cependant que la république laïque ne peut se résumer à l'une ou l'autre des branches de cette alternative. Jaurès essaie justement d'assurer la transition entre les origines révolutionnaires de la laïcité et l'aspiration à la république sociale, mais en restant dans le cadre institutionnel de la république de son époque.

Le dernier chapitre conclusif s'intitule « République laïque, République sociale ». L'auteur ne cache pas son orientation : reprendre le combat laïque, d'autant plus urgent que l'évolution « néolibérale » de nos sociétés mine l'école et défait la communauté des citoyens. Il faut, dit-il, « prendre au sérieux la laïcité et son ambition émancipatrice » parce que, en posant au centre la question de l'éducation, elle reste quelque chose de « profondément subversif ». Comment ne pas suivre Christophe Miqueu au moment où la dénonciation des « laïcards » est devenue courante, à gauche, et où un nouveau

cléricalisme islamiste menace en son fondement la communauté politique.

Denis COLLIN, le 8 janvier 2026